

SECRET

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

No. _____
SECRET/306/Rev.1
24 septembre 1984

Original: anglais

NEGOCIATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE XXVIII:5

Liste XVIII - Afrique du Sud

Revision

La Mission permanente de l'Afrique du Sud a fait parvenir au secrétariat la communication suivante en date du 30 août 1984.

Me référant à ma lettre du 31 janvier 1984 et au document SECRET/306 du 7 février 1984, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir remplacer la notification antérieure, qui avait pour effet de retirer la concession portant sur la position n° 73.15 de la Liste XVIII - Afrique du Sud, par la suivante, qui prévoit la modification de ladite concession.

La concession ci-après:

Partie I

Numéro de la position tarifaire	Désignation des produits	Taux du droit	Négociateur primitif
ex 73.15	Aciers alliés et acier fin au carbone, sous les formes indiquées aux n° 73.06 à 73.14 inclus: Fil en acier fin au carbone, plaqué, enduit ou revêtu de cuivre: D'une résistance à la rupture non inférieure à 1 160 MPa et d'une section égale ou supérieure à 0,9 mm, mais ne dépassant pas 1 mm.	15%	... (G/79)

sera remplacée par la concession suivante:

Partie I

Numéro de la position tarifaire	Désignation des produits	Taux du droit
ex 73.15	<p>Aciers alliés et acier fin au carbone, sous les formes indiquées aux n^o 73.06 à 73.14 inclus:</p> <p>Fil en acier fin au carbone, plaqué, enduit ou revêtu d'autres matières que le cuivre:</p> <p>D'une résistance à la rupture égale ou supérieure à 1 160 MPa et d'une section égale ou supérieure à 0,9 mm, mais ne dépassant pas 1 mm.</p>	15%

Les statistiques des importations des marchandises touchées par la modification de la concession s'établissent comme suit:

	R A N D S			
	1980	1981	1982	Moyenne des 3 années
Royaume-Uni	-	-	225 234	75 078
Belgique	-	28 736	26 998	18 578
Allemagne, Rép. féd.	6 460	-	-	2 153
Italie	-	-	213 300	71 100
	6 460	28 736	465 532	166 909